

S3 BORDEAUX

FORMATION À LA RÉFORME DU COLLÈGE



Lundi 23 novembre 2015

La formation institutionnelle organisée par le rectorat de Bordeaux dans le cadre du plan national de formation à la réforme du collège commence pour la majorité des disciplines en Janvier.

Lors du groupe de travail de présentation de ce plan de formation, le rectorat avait annoncé qu'il n'y aurait pas de formation le mercredi. Les 1ers calendriers par ZAP montrent que des mercredi après-midi vont être utilisés.

Exemples.

Pour la ZAP rive droite les disciplines suivantes sont concernées : arts, mathématiques, allemands, lettres et espagnol.

Pour la ZAP de Agen/Villeneuve, les disciplines concernées sont : mathématiques, allemand, anglais, SVT, arts, Histoire-Géographie et Lettres.

Or, en dehors des actions de formation continue imposées sur ordre (ou lettre de mission) par l'Administration **PENDANT LE TEMPS DE SERVICE**, c'est-à-dire **dans le cadre de notre emploi du temps hebdomadaire, la participation à la formation se fait uniquement sur la base du volontariat et accord écrit de l'intéressé (décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat). Le SNES vous appelle à refuser collectivement les formations le mercredi après-midi.**

Au-delà de la question du refus de la formation sur le mercredi après-midi, le SNES vous appelle à décider collectivement comment aborder la formation.

Le SNES-FSU avec l'intersyndicale appelle les collègues à organiser le refus collectif de s'impliquer dans les formations. Pour cela, il appelle les personnels à se réunir en assemblée générale et à débattre de l'action, incluant la grève. Des préavis de grève quotidiens seront déposés dès la rentrée des congés d'automne.

Deuxième possibilité c'est de ne participer aux journées de formation que si elles sont dans le temps de service soit pour y refuser toute prise de parole soit pour y intervenir et obtenir enfin des réponses précises et concrètes sur les fondements et la mise en œuvre de la réforme.

Dans tous les cas, les chefs d'établissement et la hiérarchie risquent de faire pression. Il est d'autant plus important d'agir dans un cadre collectif et de prendre appui auprès des sections départementales et académiques du SNES.

SNES Bordeaux

s3bor@snes.edu - tél. 05.57.81.62.40

SNES Dordogne

snes24@orange.fr - 06.12.51.76.70

SNES Gironde

s2gironde@bordeaux.snes.edu - 06.85.87.29.17

SNES Landes

snes40@orange.fr - 06.85.34.35.87

SNES Lot et Garonne

snes47@wanadoo.fr - 05.53.47.13.47

SNES Pyrénées Atlantiques

snes-64@bordeaux.snes.edu - 06.85.34.15.07

Suggestions de questions à poser lors des formations. Nous faisons aussi confiance à votre esprit d'initiative, votre curiosité et votre créativité pour compléter cette liste qui n'est pas exhaustive. Vous pouvez nous aider à la compléter en nous envoyant par courriel vos suggestions.



► A partir de quelles études ou exemples précis s'appuie-t-on pour promouvoir l'interdisciplinarité comme facteur de réussite scolaire et en faire un des axes majeurs de cette réforme ?

► Pourquoi les classes CHAM et les sections internationales sont maintenues alors que les bilangues et les sections euro sont supprimées ?

► Nous imposer l'entrée en vigueur simultanée de tous les nouveaux programmes, en plus de la charge de travail liée à la réforme, contribue-t-il à la qualité de notre enseignement et à la réussite des élèves ?

PROGRAMMES

► Quelle connexion entre les anciens programmes et les nouveaux programmes pour les élèves en cours de cycle ?

► Que se passe-t-il pour les élèves qui entreront en 3ème en 2016 pour les programmes dans les disciplines sans repères annuels et évalués au brevet ?

► Que se passe-t-il pour les 20% d'élèves qui changent d'établissement au cours de leur scolarité ?

► Comment mettre en place les repères de progressivité des programmes du cycle 3 sachant que le conseil de cycle ne se mettra en place qu'à la rentrée prochaine ? (sur quel temps ? avec quelle rémunération ?)

► Comment fait-on pour mettre en place un programme de cycle 3 commun avec toutes les écoles primaires du secteur ? Doit-on faire une réunion par discipline avec tous les professeurs des écoles de cm1 et cm2 ? Doit-on se réunir entre nous et annoncer nos choix aux professeurs des écoles en conseil école-collège ?

► Comment faire quand des écoles sont à cheval sur plusieurs collèges ?

► Comment font les collègues en complément de service et TZR ?

► Aurons-nous les manuels à la rentrée 2016 ? Les manuels seront-ils annuels ou de cycle ?

LANGUES VIVANTES

► Que font les élèves qui étaient en section européenne cette année ? en section bilan que cette année ?

► Comment les élèves feront-ils plus de langues vivantes dans les enseignements dans le cadre de la réforme du collège comme l'a déclaré Mme Robine ?

► Comment faire pour que plus d'élèves fassent de l'allemand comme s'y est engagé la ministre ?

► Les élèves de 4ème et 3ème de 2016 n'auront pas eu le même nombre d'heures de LV2 car baisse pour eux (2h30 au lieu de 3h) en 2016 mais eux n'auront pas commencé en cinquième. Le rectorat compte-t-il compenser cette perte ?

LE LATIN

► Comment faire pour conforter voire développer les lettres classiques ?

► Comment sera organisé l'EPI LCA et son enseignement de complément ?

► Peux-t-on commencer l'enseignement de complément avec l'EPI LCA ?

DNB

► Pourquoi exclure l'EPS, les LV, l'éducation musicale et les arts plastiques de l'examen

EPI

▶ Comment définissez-vous l'interdisciplinarité ? Quelle différence avec la transdisciplinarité ?

▶ Qu'est-ce que les EPI ? Quels seront leurs contenus ? Comment sont-ils articulés aux programmes ? Comment sont-ils organisés ? Donnez des exemples concrets d'EPI ?

▶ Comment et sur quel temps et avec quelles rémunérations préparerons nous les EPI et les co-interventions ?

▶ Les EPI sont-ils au choix des élèves ? si oui comment fait-on les emplois du temps pour mettre en barrette toutes les classes ?

▶ Comment traiter un programme en EPI dans sa globalité si tous les élèves ne suivent pas les mêmes EPI ?

▶ En quoi peuvent consister les productions des EPI ?

▶ Comment seront évalués les EPI au Brevet ?

▶ De quelles manières les langues vivantes seront-elles associées à tous les EPI comme le stipule la circulaire ?

▶ De quelles manières le numérique sera-t-il associé à tous les EPI, comme le recommande la circulaire ?

▶ Si les collègues ne souhaitent pas faire d'EPI, que fait l'administration ? Elle impose ?

▶ Les horaires d'EPI seront-ils identifiés dans les emplois du temps des élèves ?

▶ Comment faire si, sur les 8 thèmes, seuls 4 intéressent les enseignants ? Qui se charge des autres ? Le chef d'établissement ?

AP

▶ Qu'est-ce que l'AP ? Est-ce la même chose qu'en lycée ou qu'actuellement en 6ème ? Si oui, l'AP a-t-elle fait preuve de son efficacité ? Sinon quelles sont les différences ? Quelle sera son organisation pratique ?

▶ Peut-on aider les élèves en difficulté avec l'AP financée en classe entière ?

▶ Et si des élèves ont des difficultés dans d'autres disciplines, où il n'y a pas d'AP ?

▶ AP étant « inclus » dans les horaires disciplinaires, est-il nécessaire de les identifier dans les emplois du temps ?

▶ Si l'AP est prévu pour apporter du contenu disciplinaire « autrement », c'est en fait un cours ?

▶ Si on estime que les élèves ont des difficultés dans une discipline et qu'on met de l'AP dans cette discipline pour y remédier, comment justifier que ces élèves auront une heure de cours de moins dans la discipline concernée ? A-t-on acté que les élèves en difficulté ne s'en sortiront pas et donc qu'il est inutile de leur apporter autant de contenu que les élèves des autres collègues ?

▶ Comment faire pour que les élèves de 6ème apprennent à prendre des notes en AP comme l'a déclaré le ministre ?

HEURES DE MARGE

▶ Comment répartir les heures de marge ? Quelles sont les priorités entre les EPI, l'AP, les cours (SVT, SPC, techno, LV et EMC) ?

▶ Les heures de marge sont-elles globalisées ? Doit-on respecter les 2H45 par élève ?